



Sixt
Fer-à-Cheval

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 9 JANVIER 2020 – 19h00**

L'an deux mil vingt, le 9 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : BOUVET Stéphane, MOGENIER Guillaume, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, DENAMBRIDE François-Marie, SCURI Nicolas, POPPE Georges, REZETTE Estelle, MONET Vincent, DEFFAYET Sébastien, ABRAHAM Guy

Représentée : ROSET Jocelyne (pouvoir à BOUVET Stéphane)

Excusée : DEFFAYET Laurence

Absent : BOUVET Benoit

M SCURI Nicolas a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2019
- 1.2** DSP Refuges : choix des délégataires pour le gardiennage des 3 refuges communaux

2. QUESTIONS DIVERSES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMPTE RENDU

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2019

Le PV du conseil municipal du 5 décembre 2019 est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal présents à la séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1.2 DSP Refuges : choix des délégataires pour le gardiennage des 3 refuges communaux

Par délibération en date du 18 juillet 2019 le conseil municipal a validé le choix d'une délégation de service public pour le gardiennage des 3 refuges communaux : Anterne, Grenairon et Vogealle. A la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, 5 offres ont été reçues. Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public de la commune a ouvert les offres lors de sa réunion du 14 novembre 2019 et a procédé à leur analyse lors de cette même séance.

- Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 18 juillet 2019 par laquelle la commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour le gardiennage des 3 refuges communaux : Anterne, Grenairon et Vogealle.
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur des candidatures et des offres,
- Vu le rapport de Monsieur le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,
- Vu la note explicative de synthèse adressée aux conseillers,

Suivant l'avis de la Commission, M. Le Maire a choisi de retenir les offres suivantes :

- Refuges d'Anterne : M. Pezet Bruno
- Refuge du Grenairon : M. Lavocat Patrice
- Refuge de la Vogealle : M. Rabot Dominique

Après examen :

- Du procès-verbal de la commission du 14 novembre 2019,
- Du rapport du maire,
- Du projet de convention,

(Documents préalablement transmis aux membres du conseil municipal selon les dispositions réglementaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les offres avec loyers et travaux formulées par
 - M. Pezet Bruno pour le gardiennage du refuge d'Anterne
 - M. Lavocat Patrice pour le gardiennage du refuge du Grenairon
 - M. Rabot Dominique pour le gardiennage du refuge de la Vogeallepour une durée de 6 années, à compter à compter du 1^{er} mai 2020, jusqu'au 30 avril 2026,

- **APPROUVE** les conventions de délégation de service public à conclure avec les différents exploitants retenus et leurs annexes,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les conventions de délégation de service public avec
 - M. Pezet Bruno pour le refuge d'Anterne
 - M. Lavocat Patrice pour le refuge du Grenairon
 - M. Rabot Dominique pour le refuge de la Vogeallepour une durée de 6 années, à compter à compter du 1^{er} mai 2020, jusqu'au 30 avril 2026,

- **AUTORISE** M. Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

2. DIVERS

Sans objet.

Séance levée à 19h40



Le Maire,
Stéphane BOUVET.